

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

~~SOUS-PREFE~~ sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 16 décembre 2020

Nombre de présents :	62	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 10 décembre 2020
Nombre de droits de votes :	111	
Pour :	111	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL16122020-AGF-04

Présents (62) : M. AMADORI, Mme BAECHEL, MM. BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. HABY, HECKLEN, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MARTINEZ, MILLION, MIMAUD, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WOLFF

Excusés (25) : MM. BERBETT, BERGDOLL, BROMBACHER, Mme BUCHERT, M. CHERAY, Mmes D'ARANDA, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, M. WILLEMANN, Mme WINNLEN, M. WISS, Mme ZELLER

Absents (6) : MM. ENGASSER, GUTH, PULEDDA, SCHOENIG, STURCHLER, TRIMAILLE

Ont donné procuration (21) : MM. BERBETT, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. WILLEMANN, WISS, Mme ZELLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHEVALIER et URSPRUNG du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°5 de l'ordre du jour
Rapport d'orientation budgétaire 2021

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

En l'occurrence, l'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-6 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, l'article L2312-1 du CGCT dispose : «(...) Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique (...)».

Par application des dispositions de l'article L5211-36 du CGCT, les dispositions de l'article L2312-1 CGCT sont applicables aux EPCI et donc a fortiori aux syndicats mixtes.

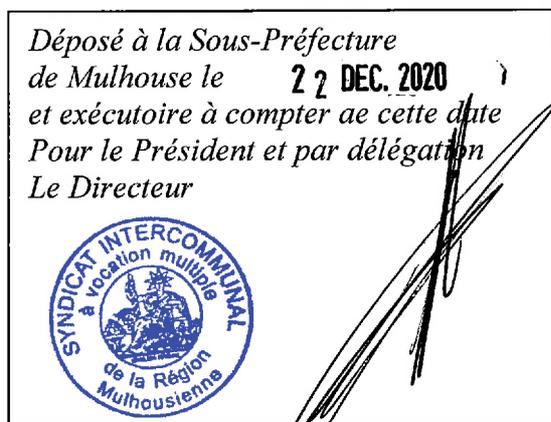
S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités, en l'absence de décret d'application.

Le rapport doit néanmoins contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié.

Le Comité d'Administration, après en avoir débattu :

- approuve le rapport d'orientation budgétaire, qui donne lieu à la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2021.



Rapport d'orientation budgétaire

2021

{ 1 }

CABINET MICHEL KLOPPER
Consultants Finances Locales 

La loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles dispositions imposent au Président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants, comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

{ 2 }

Présentation de la structure

Le Sivom de la Région mulhousienne est un établissement public local créé en 1968.

Il assure des missions de service public dans les domaines de la collecte sélective et du traitement des déchets ainsi que la collecte et l'épuration des eaux usées.

Transformé en syndicat « à la carte » en 1993, le Sivom de la Région mulhousienne permet à ses membres de moduler leur adhésion selon les missions qui les intéressent.

Nous représentons aujourd'hui 4 membres totalisant une population d'environ 291 000 habitants.

Notre syndicat n'est pas doté d'une fiscalité spécifique : les membres contribuent par des subventions d'équilibre au budget syndical, chaque mission ayant ses propres clefs de répartition. Le budget assainissement est équilibré, quant à lui, avec la redevance assainissement directement perçue auprès des usagers.

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

{ 3 }



Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Le budget général

{ 4 }



Le budget « *général* » comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement (salaires, indemnités, politique de communication, entretien et acquisition des locaux du syndicat) et est financé par les autres budgets du syndicat.

{ 5 }

CABINET MICHEL KLOPFER
Consultants Finances Locales

Evolution des effectifs

Le Sivom fonctionne avec du personnel mis à disposition par la communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A).

Le tableau des emplois fait l'objet d'une actualisation régulière pour prendre en compte les modifications qu'imposent le maintien d'un bon niveau de fonctionnement des services et l'évolution des missions et compétences.

L'état du personnel du syndicat est de 26 agents à temps complet et 1 agent à temps non complet répartis entre la filière administrative et la filière technique.

A ce personnel s'ajoutent 15 emplois à temps complet et 1 agent à temps partiel affectés au budget collecte sélective des déchets pour la mission d'ambassadeur du tri.

{ 6 }

Structure de la masse salariale (filère administrative) :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL			
	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Evolution
Traitements indiciaires	932 999	950 319	1.9%
NBI	14 359	14 658	2.1%
Régimes indemnitaires	147 496	222 579	50.9%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	7 839	10 172	29.8%
Heures supplémentaires	5 421	6 059	11.8%
Vacations (emplois aidés compris)	16 050	3 100	-80.7%
Astreintes	6 580	6 860	4.3%
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	66 200	13 430	-79.7%
Autres charges de personnel (hors paie)	796	160	-79.9%
CA	1 197 740	1 227 337	2.5%

La masse salariale est en hausse de 2,5 % sur 2019 par rapport à 2018 pour un effectif ETP qui passe de 25 à 27 ETP.

{ 7 }

Durée effective de travail de l'année 2019 :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, le SIVOM applique l'horaire de travail légal, par une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées.

Répartition par catégories :

Catégories	2018	2019
A	6	6
B	8	11
C	11	10
TOTAL	25	27

La prévision d'évolution des effectifs en 2020 met en exergue une augmentation du nombre d'agents à périmètre constant avec l'arrivée de 2 ETP en fin d'année 2020 (dont un ETP subventionné par l'agence de l'eau) et de deux ETP supplémentaires au 1^{er} trimestre 2021.

{ 8 }



Le budget de la collecte sélective

{ 9 }

Situation à fin 2019

Le budget « collecte sélective » a vu ses comptes se dégrader brutalement en 2019, l'épargne brute, qui atteignait 0,8 M€ (8% des recettes courantes) en 2018, tombant à -0,1 M€.

Le recul des recettes, initié en 2018, s'est accentué en 2019 à -3%, tandis que les dépenses prenaient 6,2%, conduisant à une épargne brute négative.

2019 se caractérise également par une reprise de l'effort d'équipement, après une année 2018 particulièrement modeste (0,8 M€). Les 1,7 M€ de dépenses d'investissement de 2019 sont financés par 0,4 M€ de subventions et 2 M€ d'emprunt, permettant en dépit de l'autofinancement négatif d'abonder le fonds de roulement de 0,4 M€.

L'épargne brute étant négative, la solvabilité du budget collecte sélective n'est plus calculable en 2019. Revenir à un ratio acceptable (12 ans) intégrant le fonds de roulement négatif nécessiterait a minima une épargne brute de 0,45 M€, soit un ressaut d'épargne (hausse des recettes ou coupe dans les dépenses courantes) de 0,6 M€.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement 10,2 M€	Recettes de fonctionnement 10,1 M€
	Frais financiers 0,1 M€	
	Epargne brute -0,12 M€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	remboursement d'emprunt 0,2 M€	Epargne brute -0,12 M€
	Investissements 1,7 M€	Recettes définitives 0,4 M€
		Emprunts 2 M€
		Δ fonds de roulement +0,4 M€

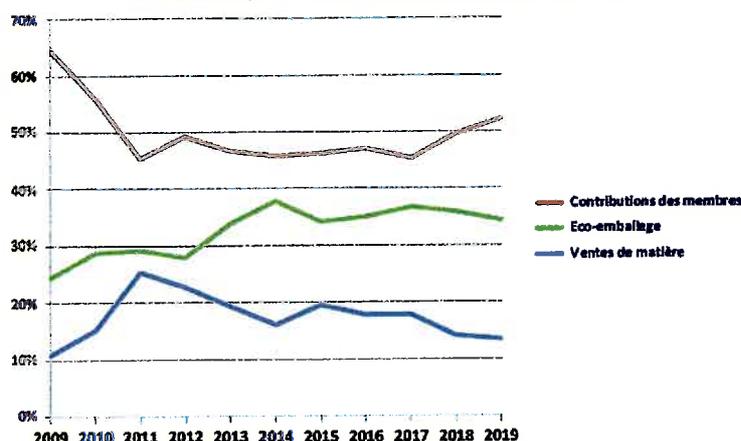
{ 10 }

Sur le plan des recettes :

L'essentiel de la progression sur les contributions des membres s'est concentré sur 2015-2016 mais sur ces mêmes années, les autres ressources étaient elles mêmes très dynamiques (+41% pour les ventes de matières entre 2014 et 2016, +19% pour éco-emballage).

Les contributions ont « seulement » été portées de 4,70 M€ à 5,30 M€ entre 2016 et 2019 (contre 3,10 M€ en 2013), avec notamment en 2019 une hausse limitée à 0,1 M€, mais dans le même temps les autres recettes ont connu un recul rapide (-28% en deux ans pour les ventes de matières, -11% pour éco-emballage).

Evolution du poids des différentes recettes récurrentes

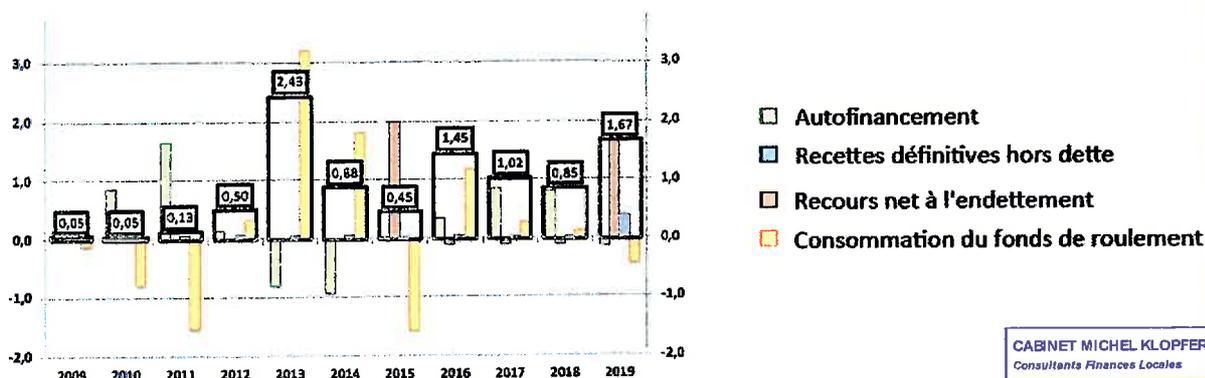


11

Sur le plan des dépenses :

- Les dépenses courantes connaissent une forte dynamique, à +6,2% sur les recettes réelles (augmentation sur la collecte et le coût du traitement).
- **2019 est aussi marqué par un recul de l'épargne brute, la ramenant pour la première fois depuis 2014 en terrain négatif** (une correction rapide sera d'autant plus nécessaire que le budget ne dispose pas de résultats antérieurs à reprendre pour voter la section de fonctionnement à l'équilibre).
- Le fond de roulement est stable à son niveau actuel, autour de -2M€, depuis la fin 2016.

Structure de financement des investissements (en M€)



12

Structure de la masse salariale :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL - ambassadeurs du tri			
	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Evolution
Traitements indiciaires	434 674	469 753	8.1%
NBI	8 659	11 972	38.3%
Régimes indemnitaires	44 666	43 334	-3.0%
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	9 314	8 809	-5.4%
Heures supplémentaires	11 177	15 023	34.4%
Vacations (emplois aidés compris)	0		
Astreintes	0	369	
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	3 325	7 880	137.0%
Autres charges de personnel (hors paie)	28 759	16 251	-43.5%
CA	540 574	573 391	6.1%

La masse salariale subit une hausse de 6 % entre 2018 et 2019 pour un effectif ETP qui passe de 15 à 16 en 2019, soit une hausse de 1 ETP.

Sur 2019, cela représente 16 agents à temps complet.

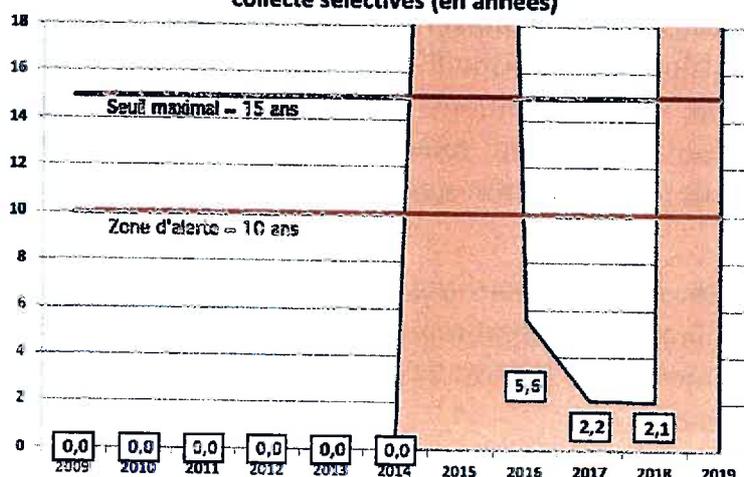
La prévision d'évolution des effectifs en 2019 traduit une stabilité du nombre d'agents à périmètre constant.

13

Encours de dette et solvabilité sur la période

La capacité de désendettement n'est plus calculable en 2019 pour ce budget, dont l'épargne a de nouveau basculé en terrain négatif. Revenir à un ratio de 12 ans nécessiterait, compte tenu des 5,3 M€ d'engagements à fin 2019 (3,5 M€ de dette bancaire + 1,8 M€ de fonds de roulement négatif) une épargne brute de 0,45 M€, alors qu'elle est tombée à -0,12 M€. Ce sont donc **0,6 M€ de ressources pérennes** qu'il faut dégager, soit en mettant à niveau les recettes, soit en trouvant des économies ou en ajustant le niveau de service.

Evolution de la capacité de désendettement du budget
collecte sélectives (en années)



14

Les projections 2021 - 2025

Les dépenses d'investissement estimées sont les suivantes à compter de 2020 :

- 3,4 M€ sur 2020-2024 pour le renouvellement des déchetteries,
- 2,9 M€ au total sur 2020-2022 pour la conteneurisation,
- 1,5 M€ d'autres investissements (amélioration des déchetteries, conteneurs enterrés).

Pour pérenniser le redressement de la situation financière de ce budget, une action tant en dépenses qu'en recettes s'avère nécessaire :

- il est proposé que les contributions des membres fassent l'objet d'un ajustement à la hausse de l'ordre de 1,2 M€ sur 2021,
- les participations Eco-emballages subissent un creux à 3,3 M€ en 2020 (-4,3 % lié au Covid); elles sont ensuite supposées se stabiliser à 3,6 M€ à partir de 2021,
- les ventes de matières subissent également un creux en 2020 (-21,6 %) pour ensuite se stabiliser à 1,35 M€ à partir de 2021.
- concernant les dépenses de fonctionnement (10,2 M€ en 2020 soit -0,9 %) :
 - ↗ de 1 % sur les contrats de prestations anticipée sur 2020, puis une progression de 1 % / an,
 - les investissements réalisés, en particulier les déchetteries, ne génèrent aucun coût de fonctionnement supplémentaire car ils se substituent à des équipements existants.

(15)

Les projections 2021 - 2025

- L'année 2019 voit ce budget renouer avec les difficultés, générées à la fois par le recul marqué des ventes de matières et des subventions éco-emballages (déjà initié en 2018 mais que le relèvement des contributions avait permis de compenser, ce qui n'est plus le cas en 2019) et par la forte progression des dépenses (+6,2%).
- L'épargne revient ainsi à -0,1 M€, alors que le niveau minimal requis pour présenter des ratios de solvabilité acceptable atteint 0,5 M€, de façon à ce que l'encours de dette de 5,3 M€ (en partie latent sous forme de fonds de roulement négatifs) ne représente pas plus de 12 années d'épargne.
- La situation est encore nettement plus contrainte au plan budgétaire, puisque la dotation nette aux amortissements (autrement dit l'autofinancement minimal pour voter le budget à l'équilibre, puisqu'il n'y a plus aucun résultat reporté à reprendre en section de fonctionnement) atteint 0,95 M€. La hausse des contributions qu'il faudrait mettre en œuvre pour voter confortablement le budget 2021 serait donc de 1,2 M€, plutôt que de 0,25 M€ comme postulé dans le scénario de base.
- La faisabilité budgétaire du scénario étant déjà critique, et les ratios sur lesquels il débouche en 2025 étant limites, le moindre écart sur les évolutions postulés dans la prospective obligera à revoir à la hausse l'hypothèse d'une majoration annuelle de 0,25 M€ des contributions.

(16)

Le budget traitement des résidus urbains (TRU)



(17)

CABINET MICHEL KLOPPER
Consultants Finances Locales

Situation à fin 2019

- L'épargne brute du budget TRU repasse en territoire très légèrement positif en 2019 (0,1 M€) après deux années dans le rouge.
- Les recettes courantes connaissent pourtant un nouveau léger recul (-0,6%), la baisse des contributions n'étant pas entièrement couverte par le ressaut des redevances ; mais dans le même temps les dépenses baissent de -2,0% grâce à la renégociation du contrat Novergie et à l'atteinte des performances énergétiques sur l'usine, qui permet de bénéficier du tarif réduit de TGAP.
- La reprise des investissements initiée en 2018 se poursuit en 2019, à hauteur de 2,0 M€ (contre 0,3 M€ maximum sur les années 2013-2017), toujours sans qu'aucun emprunt ne soit nécessaire.
- La question de la solvabilité du budget TRU ne se pose donc pas à ce stade, et le report des résultats antérieurs permet, pour encore quelques années, d'équilibrer sans difficulté les budgets.

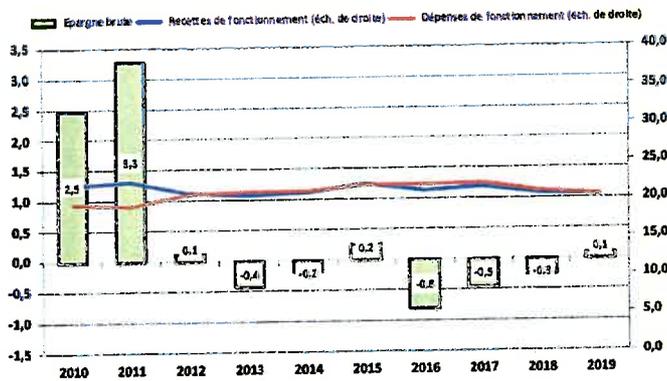
COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses de fonctionnement 19,8 M€	Recettes de fonctionnement 20,5 M€
	Frais financiers 0,6 M€	
	Epargne brute 0,1 M€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	remboursement d'emprunt 1,8 M€	Epargne brute 0,1 M€
	Investissements 2 M€	Recettes définitives 1 M€
		Emprunts 0 M€
		Δ fonds de roulement -2,8 M€

(18)

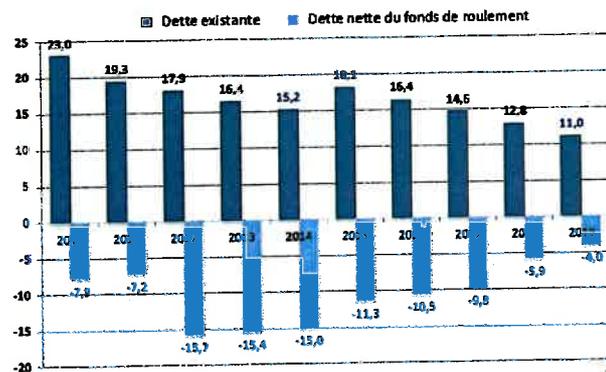
CABINET MICHEL KLOPPER
Consultants Finances Locales

Evolution de l'épargne brute (en M€)



Les recettes et les charges sont globalement atones sur les années récentes, voire en recul tendanciel; le principal facteur d'évolution de l'épargne résidant dans la volatilité des redevances perçues au titre des tonnages industriels.

Dettes au 31/12 (en M€)



L'encours de dette a connu une baisse continue de 2010 à 2014 grâce à l'absence de nouveaux emprunts et aux remboursements anticipés en 2011.

Un ressaut intervient en 2015 du fait de la capitalisation d'une partie de la soule de sortie de l'emprunt EUR/CHF. L'encours de dette rebondit de ce fait en 2015 et s'établit à 11 M€ à la fin de 2019.

Ce budget dispose cependant de liquidités importantes.

Les projections 2021 - 2025

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- Les **contributions des membres** ont été ramenées à 8,97 M€ en 2019 et seront maintenues à ce niveau jusqu'en 2022 puis vont être augmentées de 1 M€ à compter de 2023.
- La **redevance spéciale** est supposée stable par rapport à 2019 (3,9 M€), modulo les variations liées à la TGAP refacturée.
- Les **autres redevances** tombent à 4,6 M€ contre 5,2 M€ en 2019 (effet Covid) avant de revenir à 5,5 M€ à partir de 2021.
- Les **refacturations au titre de l'incinération des boues** reculent du fait de la baisse des tonnages liée à la méthanisation mais reviennent à 2,5 M€ à compter de 2021.
- Des **remboursements de TGAP**, fonction des performances énergétiques de l'usine, sont pris en compte.

Les projections 2021 - 2025

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- Le coût d'exploitation de l'usine est attendu à 18,5 M€ en 2020 (stable par rapport à 2019)
 - L'évolution devrait être minime en 2021, hors effet TGAP : le coût attendu atteindrait 18,6 M€.
 - Concernant la TGAP, nous avons émis l'hypothèse que le seuil de rendement énergétique permettant de bénéficier de la TGAP à taux réduit est atteint tous les ans à partir des 2020 (seuil atteint en 2018 pour la première fois, mais pas pour 2019). A compter de 2023, la méthanisation devrait permettre de sécuriser cette hypothèse.
- Les dépenses d'énergie sont volatiles car fonction des interruptions de fonctionnement de l'usine, notamment du fait des travaux liés aux échangeurs thermiques. Elles sont supposées rester stables à 0,26 M€ à compter de 2020 puis être indexées de 1% l'an.
- Les frais financiers sur l'encours en place sont connus à présent avec précision.

(21)



Les projections 2021 - 2025

Pour ce qui est des investissements :

- Des queues d'opérations diverses (pose d'échangeurs thermiques, travaux sur la décharge d'Eselacker, mise aux normes de l'usine) représentent **1,5 M€ d'investissement en 2020**, et génère près d'1,0 M€ de subvention.
- Au-delà de 2020, le seul investissement significatif pris en compte dans les projections concerne **le changement de turbine, pour 9,5 M€ au total, étalés sur les années 2022 à 2025.**
- 1 M€ est encore reçu en 2020, pour la dernière année, en provenance du budget assainissement (remboursement de l'avance de 10 M€ opérée en 2010 et remboursée linéairement sur 2011-2020).
- Aucun emprunt nouveau n'est souscrit tant que le fonds de roulement n'est pas asséché (il s'établit à 15 M€ à la fin 2019).

(22)

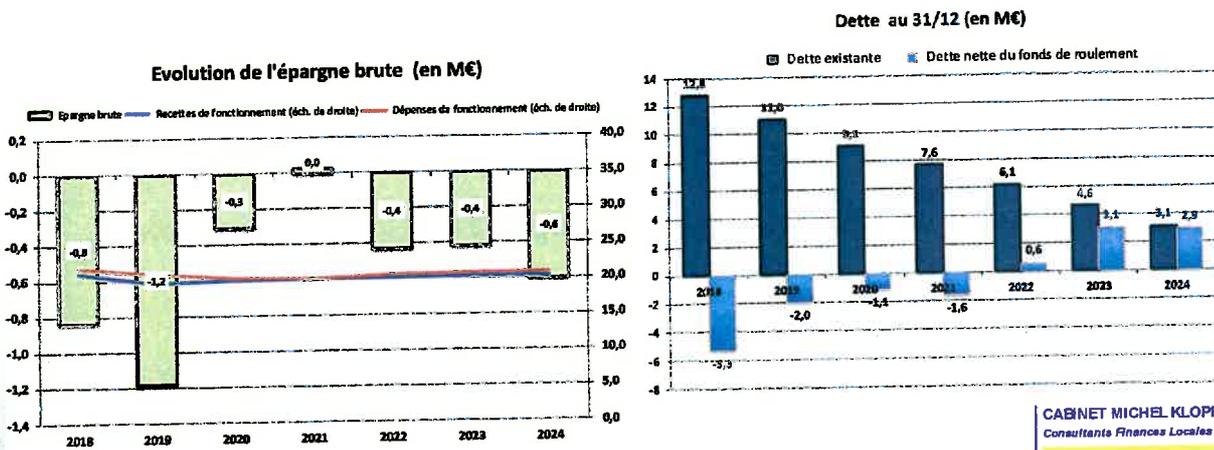
Les projections 2021 - 2025

Nous constatons un différentiel de dynamique entre charges et recettes, générant ainsi une érosion rapide de l'épargne, au rythme de 0,2 à 0,3 M€ par année, excepté en 2025 où la montée en puissance de Valorim atténue l'effet de ciseau.

L'épargne passe ainsi de quasi-nulle en 2019 à -1,5 M€ en 2025.

Toutefois, en reprenant le résultat de l'année précédente dès le vote du budget, il reste possible d'atteindre 2023 tout en respectant la règle d'équilibre.

En revanche, une hausse des contributions à hauteur de 1 M€, chaque année, de 2023 à 2025, paraît inéluctable pour équilibrer la section de fonctionnement.



23

Les projections 2021 - 2025

- Le budget TRU est dans une situation très particulière, qui résulte des pénalités reçues après la construction de l'usine d'incinération. Il dispose en effet de 15 M€ de réserves financières, qui permettent de gager, et au-delà, les 11 M€ de dette (nette de la part couverte par le fonds de soutien) figurant dans son encours.
- A ce stade, en conséquence, la question de sa solvabilité ne se pose pas, et la faisabilité budgétaire est assurée : il suffit pour équilibrer le budget de reprendre par anticipation le résultat de l'année précédente.
- L'enjeu pour le budget TRU est de piloter la consommation des excédents, tout en veillant à l'équilibre budgétaire et au remboursement de sa dette. Dans ce cadre, un relèvement des contributions différé à 2023, mais mis en œuvre à partir de cette date au rythme de 1 M€/an, jusqu'en 2025 minimum, permet de respecter chaque année la contrainte d'équilibre budgétaire.

24

Le budget assainissement des eaux usées



(25)

CABINET MICHEL KLOPPER
Consultants Finances Locales

Evolution du périmètre du SIVOM

La loi du 7 août 2015, dite loi NOTRe, attribue, à titre obligatoire, la compétence « assainissement » aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi du 27 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a donné davantage de souplesse au dispositif et m2A a convenu de repousser d'un an un possible transfert de la compétence.

Les entités concernées par un transfert au Sivom à compter du 1^{er} janvier 2021 sont : **Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Wittelsheim, le Syndicat mixte WISTARI et le Syndicat d'assainissement Bantzenheim / Chalampé.**

Notre projection décrite ci-après ne tient pas compte de cette évolution car le travail entrepris avec toutes les structures est en cours.

Néanmoins, les éléments budgétaires et financiers, liés à la prise en compte de ces nouvelles entités seront intégrés dans le budget primitif 2021.

Cela se fera sur la base des éléments suivants:

- maintien des tarifs assainissement sur la facture d'eau en 2021,
- transfert des excédents / déficits,
- reprise des contrats.

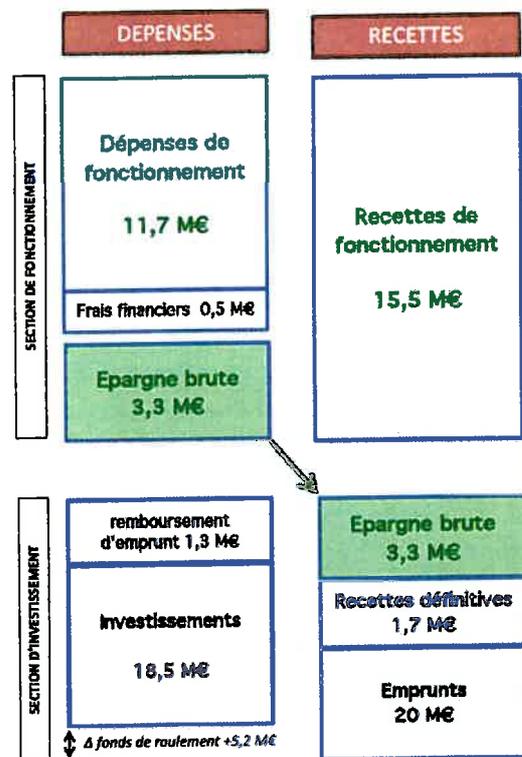
(26)

CABINET MICHEL KLOPPER
Consultants Finances Locales

Situation à fin 2019

- L'épargne brute du budget assainissement marque un recul en 2019, revenant de 4,4 M€ en 2018 à 3,3 M€, sous l'effet du recul des recettes courantes (-3,9%).
- L'année 2019 est surtout caractérisée par un volume d'investissement inhabituel, avec 18,5 M€ d'investissement là où les montants des 10 années précédentes fluctuaient entre 3,5 M€ et 7,1 M€ annuels.
- Le financement de cet effort a nécessité un prêt de 20 M€ conduisant à tripler l'encours de dette porté par le budget, passé de 10 à 30 M€ en un an.
- La capacité de désendettement atteint ainsi 5,6 ans, en forte hausse par rapport au niveau de la fin 2018, mais tout en restant éloigné du seuil des 20 ans acceptable pour un budget assainissement.
- Ce budget est marqué par une grande stabilité sur la période 2010-2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019



27

CABINET MICHEL KLOPPER
Consultants Finances Locales

Les projections 2021 - 2025

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- la part collectivité de la redevance d'assainissement est indexée de 1% chaque année de 2020 à 2025 avec une hypothèse de stabilité de la consommation d'eau, par rapport au niveau 2019,
- des primes de résultat versées par l'Agence de l'eau tendent à baisser de 10 % par an (1 M€ en 2020, 1,20 M€ en 2019 et 1,25 M€ en 2018),
- les PFAC, fonction du dynamisme des constructions, sont stables,
- les travaux de branchement et les redevances fermiers ↗ de 1,5 %,
- les autres recettes sont stabilisées.

Au niveau des dépenses de fonctionnement :

- ↗ de 1 %/an sur le coût des STEP et l'entretien des réseaux (9,7 M€ en 2020),
- ↗ de 1 %/an sur les coûts de l'énergie (1 M€ en 2020),
- ↗ de 9 % de la masse salariale pour des nouvelles embauches puis +1,5 % l'an.

A compter de l'entrée en service de l'unité de méthanisation (estimation : 2022), les flux de fonctionnement suivants sont pris en compte :

- surcoût de fonctionnement de 0,25 M€,
- revente du biogaz : 2 M€ de recettes supplémentaires,
 - soit un gain d'épargne de 1,75 M€ par an.

28

CABINET MICHEL KLOPPER
Consultants Finances Locales

Sivom
RÉGION RULHOUSSAINE

Les projections 2021 - 2025

Pour ce qui est des investissements :

- Les investissements devraient atteindre un niveau record en 2020, à près de 25 M€, un niveau encore supérieur à celui de 2019 et représentant 8 fois la moyenne de la période 2010-2018.
- 44,3 M€ d'investissements sont envisagés entre 2021 et 2025 :
 - 7,4 M€ sur 2021 au titre de la gestion dynamique,
 - 6,4 M€ sur 2021-2023, pour la STEP de Feldkirch,
 - 5,7 M€ annuels de travaux classiques (pas de subventions reçues),
 - 2 M€ d'autres projets d'ici 2025



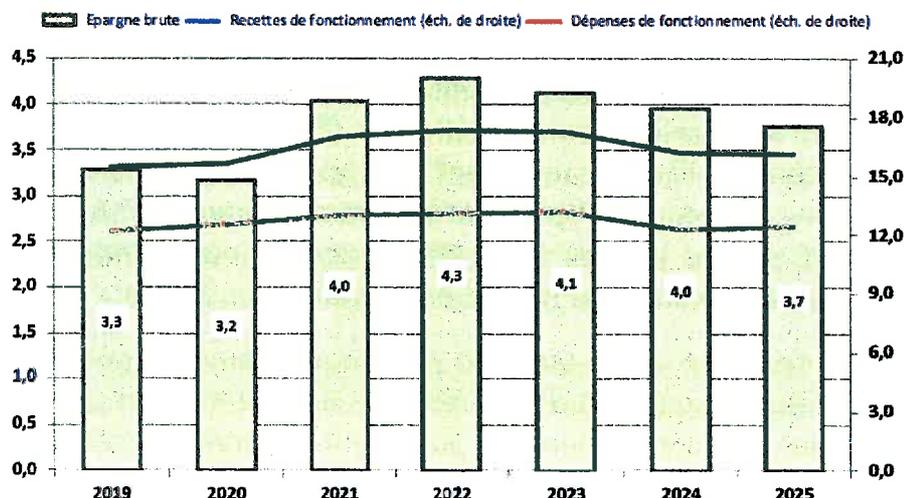
unité de méthanisation

Les projections 2021 - 2025

Après un point bas en 2000, l'épargne serait confortée à l'horizon 2022 par la mise en service de l'unité de méthanisation, qui génère 2 M€ de recettes tarifaires en année pleine pour un surcoût net de fonctionnement limité à 0,25 M€, soit un gain d'épargne de 1,75 M€.

Au-delà de 2022, l'effet de ciseau inhérent à l'hypothèse d'inertie des recettes déterminerait un recul progressif de l'épargne, légèrement plus marqué en 2025 du fait de la progression des frais financiers.

Evolution de l'épargne brute du budget assainissement (en M€)



Les projections 2021 - 2025

Le pic très élevé des investissements, attendu en 2019-2021, nécessitera un recours net à l'endettement d'environ 35 M€.

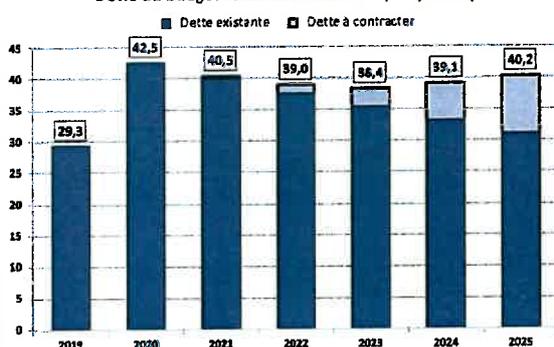
L'effort d'équipement restera ensuite supérieur au niveau des années 2010-2018 (qui était inférieur à 4 M€ annuels), pour un recours net moyen à l'emprunt proche de zéro sur la période 2022-2025.

Dès lors la dette portée par ce budget connaîtrait un pic de 42,5 M€ en 2020, et se stabiliserait ensuite pour revenir vers 40 M€ en fin de période.

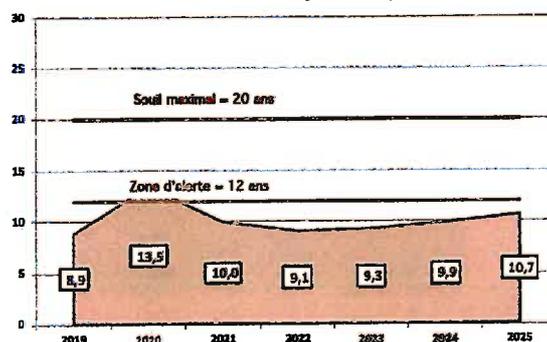
Ce ressaut de la dette alors que l'épargne reste stable conduit à une détérioration significative du ratio de solvabilité, qui passe de 2,4 ans à la fin de 2018 (aujourd'hui), à 13,5 ans fin 2020, pour se stabiliser ensuite autour de 10 ans.

Ce scénario est supportable au plan financier, la tension du ratio restant encore loin des plafonds admissibles avec de surcroît une pente de dégradation, certes rapide, à laquelle succède une période de grande stabilité.

Dettes du budget assainissement au 31/12 (en M€)



Evolution de la capacité de désendettement du budget assainissement (en années)



Les projections 2021 - 2025

- Le scénario envisagé permet de conforter l'épargne à l'horizon 2025, en dépit d'un effet de ciseau, lié à l'inertie des recettes de fonctionnement et notamment à l'absence de progression de la redevance d'assainissement. C'est donc au prix d'une évolution très maîtrisée des dépenses de gestion que le rythme de dégradation de l'épargne peut être contenu.
- L'entrée en service de l'unité de méthanisation apporte cependant 1,75 M€ d'épargne brute récurrente à compter de 2021-2022, ce qui permet de contrebalancer, l'érosion de l'autofinancement observée sur la période.
- Un très important programme d'investissement est mis en œuvre à partir de 2019 : près de 90 M€ auront été dépensés en 7 ans, de 2019 à 2025, alors que les réalisations cumulées des 7 années précédentes s'étaient limitées à 36 M€. La période 2019-2021 est particulièrement chargée (21 M€/an en moyenne). Pour autant compte tenu de l'autofinancement, des réserves disponibles et des financements externes, le recours à l'emprunt pourra se limiter à 45 M€ sur la période, dont 35 M€ sur les années 2019-2025 presque intégralement déjà souscrits, à des taux extrêmement bas (0,75% en moyenne sur 25 ans).
- Au plan budgétaire, l'envolée de la dotation aux amortissements nécessite à partir de 2023 de mettre à contribution les résultats antérieurs pour atteindre l'équilibre de la section de fonctionnement. Sous cette réserve, le scénario ne pose pas de difficulté.

La dette au 31/12/2020

La dette du budget « COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS »

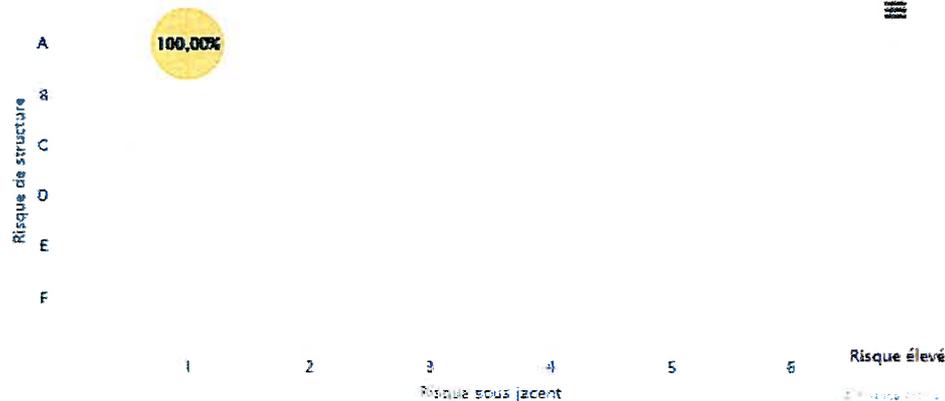
Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	2	3 300 000 €	1,74 %
Total dette	2	3 300 000 €	1,74 %

Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux
SFIL CAFFIL	1 500 000 €	14.50	Taux moyen à 2,59 %
SOCIETE GENERALE	1 800 000 €	13.50	Taux moyen à 1,02 %
	3 300 000 €		

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



La dette du budget « TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS »

Dette par nature

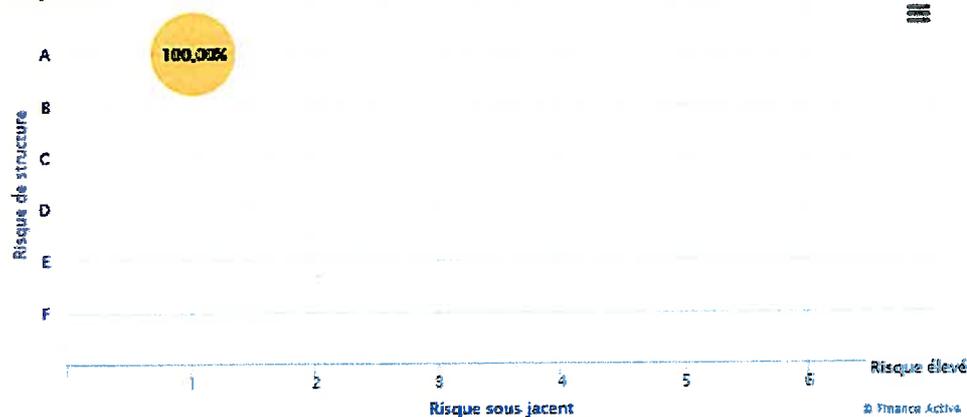
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	2	10 204 053 €	3.65 %
Revolving consolidés	1	2 306 000 €	2.68 %
Total dette	3	12 510 053 €	3.47 %

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	12 510 053 €	100.00 %	3.47 %
Variable	0 €	0.00 %	0.00 %
Ensemble des risques	12 510 053 €	100.00 %	3.47 %

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



La dette du budget ASSAINISSEMENT »

Dette par nature

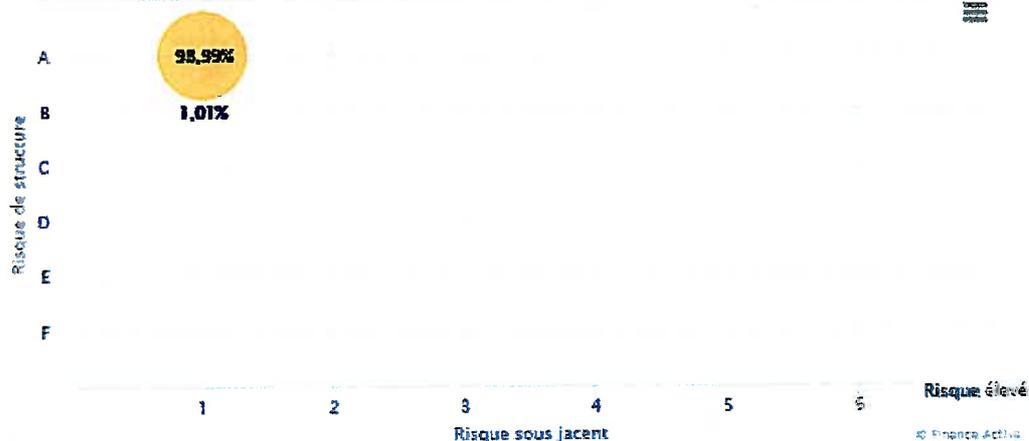
	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	17	35 322 253 €	1.58 %

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	25 563 973 €	72.37 %	1.83 %
Livret A	9 400 000 €	26.61 %	0.76 %
Barrière	358 280 €	1.01 %	4.86 %
Ensemble des risques	35 322 253 €	100.00 %	1.58 %

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



La dette globale du Sivom (toutes missions confondues)

Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	20	48 826 306 €	2.02 %
Revolving consolidés	1	2 306 000 €	2.68 %
Total dette	21	51 132 306 €	2.05 %

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	41 374 026 €	80.92 %	2.32 %
Livret A	9 400 000 €	18.38 %	0.76 %
Barrière	358 280 €	0.70 %	4.86 %
Ensemble des risques	51 132 306 €	100.00 %	2.05 %

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD

